



Montreuil, le 1er octobre 2018

Compte rendu de la réunion paritaire de la branche de la presse régionale hebdomadaire du 27 septembre 2018

Ordre du jour :

- **Politique salariale 2018 ;**
- **Information sur la création de l'Alliance de la Presse d'Information Générale ;**
- **Rapprochement des conventions collectives PQR/PQD/PHR (employés, cadres et ouvriers).**

Lors de son intervention liminaire, le Directeur général du syndicat patronal, Bruno HOCQUART de TURTOT, après un long laïus sur les difficultés rencontrées par les entreprises de la branche en vue de préparer les organisations syndicales représentant les salariés à des négociations salariales difficiles, a fait un point succinct sur la création de l'Alliance de la Presse d'Information Générale (APIG) et sur les négociations en cours pour le rapprochement de la PQR/PQD/PHR au sein d'une même convention collective.

La CGT, après avoir précisé que, si elle allait bien sûr, continuer de négocier cette nouvelle convention collective de la presse en région, n'acceptera pas pour autant d'être tenue à l'écart de ce nouvel espace de discussions et de lobbying auprès des pouvoirs publics créé par les éditeurs. En effet, si des stratégies économiques et industrielles doivent être travaillées au sein de l'APIG, le volet social découlant de ces stratégies doit être impérativement négocié au sein de la même instance avec les organisations syndicales.

Les propos de la partie patronale ne laissant guère d'espace de discussions sur une augmentation des grilles salariales de branche, la CGT a immédiatement demandé une interruption de séance afin de proposer une plateforme revendicative commune aux autres organisations syndicales (OS).

C'est ainsi qu'à la reprise des discussions, les OS ont demandé une augmentation de 3% de toutes les grilles de salaire (employé, cadre et journaliste). Cette revendication a été étayée en regard du retard constaté sur les dernières années et sur les prévisions de l'inflation en cette fin d'année.

Après une nouvelle interruption de séance, le SPHR nous a proposé une augmentation de 0,5% au 1er octobre de l'ensemble des grilles. Puis après une nouvelle interruption, 0,8% au 1er novembre.

Les OS, après s'être concertées une dernière fois en privé, ont proposé une augmentation des grilles salariales de 1% au 1er novembre assortie d'une clause de revoyure en début d'année 2019 pour faire le point de la situation. Elles ont prévenu la partie patronale qu'elles ne descendraient pas au-dessous de cette proposition qui resterait la limite en deçà de laquelle elles ne signeraient pas l'accord salarial 2018.

Conscient de la détermination des OS, le SPHR a fini par accepter cette dernière proposition. L'accord a donc été signé en fin de réunion sur la dernière proposition des OS.

Si l'accord signé reste très éloigné des exigences de la CGT, il permet cependant de revaloriser l'ensemble des salaires de la branche et en particulier les plus bas salaires. Il doit aussi être un signal pour les autres formes de presse. Il est en effet temps que les salariés soient récompensés de leurs efforts dans toutes les entreprises de presse écrite.

Pour la CGT
Jean Tortrat
Pascal Le Boulc'h